



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires Service Cohésion des Territoires Pôle Politiques de l'Habitat et de la Construction Unité Réglementation Construction

Le Préfet

à

Liste in fine

Objet : Aide financière relative au Fonds Territorial d'Accessibilité - FTA

Auch, le 10 juillet 2024

J'ai le plaisir de vous informer de l'existence du Fonds Territorial d'Accessibilité, une opportunité financière destinée à soutenir les exploitants d'établissements recevant du public (ERP) privés de 5e catégorie dans leur démarche d'accessibilité.

Dans ce cadre, l'Etat finance jusqu'à la moitié des dépenses engagées hors taxe dans la limite d'un plafond global de 20 500 euros d'aide versée, et ce jusqu'en 2028.

Cette aide peut financer une assistance à maîtrise d'ouvrage, des équipements et des travaux de mise en accessibilité pour les magasins de vente, les restaurants et débits de boisson, l'hôtellerie, les établissements sanitaires, les banques et bureaux.

Pour bénéficier de ce dispositif conditionné à plusieurs critères d'éligibilité, il suffit de se rendre sur la plateforme numérique suivante pour déposer un dossier de demande de subvention : <https://www.asp-public.fr/aides/fonds-territorial-accessibilite>

Je vous invite donc à diffuser cette information auprès de vos administrés concernés par ce dispositif afin d'accélérer l'inclusion et l'accessibilité pour tous au sein de votre commune ou de votre territoire.

Enfin, les services de la DDT se tiennent à votre disposition pour vous accompagner en cas de difficulté. Les coordonnées sont les suivantes : adap@gers.gouv.fr

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette sollicitation.

Le Préfet,

Laurent Carrié